

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :

Adoption d'un principe de
participation financière pour les
apprentis ézéens année 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-24-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

N°14 / 2023

OBJET : Adoption d'un principe de participation financière pour les apprentis ézéens pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-21 ;

Considérant les demandes de participations communales, présentées par les Centres de Formations d'Apprentis pour les frais d'enseignement de jeunes apprentis domiciliés à Ezy sur Eure ;

Considérant que ces Centres de Formation d'Apprentis fonctionnent grâce aux subventions provenant des entreprises, du Conseil Régional, de la taxe d'apprentissage et d'une faible participation des familles aux frais d'hébergement et de restauration ;

Considérant qu'annuellement, une dizaine d'apprentis domiciliés sur la Commune suivent une formation dans plusieurs Centres de Formation d'Apprentis ;

Considérant qu'il est proposé de fixer une participation financière de principe, par élève en apprentissage ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide de fixer une participation financière de principe à hauteur de 75 € par élève, à compter de 2023, pour les frais d'enseignement des Centres de Formations d'Apprentis.

Article 2 : Dit que le versement de 75€ sera versé automatiquement sur production de la liste des élèves ézéens concernés par les Centres de Formations d'Apprentis.

Article 3 : Les dépenses sont prévues à l'article 6558 du budget communal.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LES JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-24-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
Jeudi 05 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Judo Alliance Ezy
demande d'une subvention
exceptionnelle

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-25-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

N°15 / 2023

OBJET : Judo Alliance Ezy (JAE) : demande d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de l'association JAE sollicitant la Commune pour une subvention exceptionnelle,

Considérant qu'il est important d'étudier la situation de l'association JAE ayant obtenu pour deux athlètes la participation au championnat d'Europe Jujitsu ;

Considérant qu'il convient de récompenser les challenges sportifs et surtout les mérites qui honorent la Commune ;

Considérant qu'une aide financière peut être envisagée, notamment pour les aider dans la prise en charge d'une partie des frais de transport et d'hébergement ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association JAE pour la somme de 200€.

Article 2 : Précise que les crédits sont prévus au BP 2023 à l'article 6574.

FAIT ET DÉLIBÈRE À 21 VOIX « pour » et 1 VOIX « contre », LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-25-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Compte de Gestion 2022
Commune

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-26-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

N°16 / 2023

OBJET : Compte de Gestion 2022 : Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°14/2022 du Conseil Municipal du 01 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 ;

Vu la décision modificative n°1 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2022 ;

Vu le Compte Administratif joint ;

Vu le Compte de Gestion du comptable public joint ;

Considérant en outre l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion du comptable public pour les réalisations 2022 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Compte de Gestion 2022 du comptable public.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-26-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
21

OBJET :
Compte Administratif 2022
Commune

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-27-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

N° 17 / 2023

OBJET : Compte Administratif 2022 : Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°14/2022 du Conseil Municipal du 01 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 ;

Vu la décision modificative n°1 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2022 ;

Vu le Compte Administratif joint ;

Vu le Compte de Gestion du comptable public joint ;

Considérant en outre l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion du comptable public pour les réalisations 2022 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Compte Administratif 2022.

Article 2 : Approuve la sincérité des restes à réaliser et à percevoir de l'année 2022 et leur inscription au budget 2023.

Article 3 : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2022 et arrête les résultats tels qu'ils figurent dans le document joint.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-27-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Affectation du résultat 2022
Commune

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-28-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de : M. Pierre LEPORTIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 22

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat 2022,
Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

VOTES :	Pour : 22
	Contre : 0
	Abstention : 0

Considérant qu'il convient de reprendre les excédents de fonctionnement afin d'en affecter une part au financement des investissements et la couverture du déficit constaté à la clôture des comptes 2022,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 293 870,58 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 821 911,76 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		+ 1 115 782,34 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)</u>		
D 001 (si déficit)		- 361 142,79 €
R 001 (si excédent)		
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)</u>		
Besoin de financement		+ 123 517,66 €
Excédent de financement (1)		
Besoin ou excédent de financement F	=D+E	243 509,19 €
AFFECTATION = C	=G+H	1 115 782,34 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement		243 509,19 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		872 273,15 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-28-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Séance du 14 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

Nombre de Conseillers
présents :
19

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

Nombre de Conseillers
votants :
22

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

OBJET :
Budget Primitif 2023
Commune

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

OBJET : Budget Primitif 2023 : commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2023 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Budget Primitif 2023 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges générales	1 267 871,00€	Chapitre 002 - Excédent antérieur	872 273,15€
Chapitre 012 - Charges personnel	1 732 500,00€	Chapitre 013 - Atténuations de charges	30 000€
Chapitre 014 - Atténuations de produits	23 000,00€	Chapitre 042 - Opérations d'ordre	58 058,48€
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	264 900,80€	Chapitre 70 - Produits des services	195 000€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	258 477,00€	Chapitre 73 - Impôts et taxes	593 000€
Chapitre 65 - Autres charges gestion	824 842,47€	Chapitre 731 - Fiscalités locales	1 697 000€
Chapitre 66 - Charges financières	71 812,31€	Chapitre 74 - Dotations et participations	790 426€
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	5 354,05€	Chapitre 75 - Autres produits gestion	212 000€
		Chapitre 77 - Produits spécifiques	1 000€
Total des Dépenses	4 448 757,63€	Total des Recettes	4 448 757,63€
Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 001 - Résultat d'investissement	367 026,85€	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	264 900,80€
Chapitre 040 - Opération d'ordre	58 058,48€	Chapitre 040 - Opérations ordre	258 477€
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	301 054,26€	Chapitre 10 - Dotations fonds divers	317 709,19€
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	62 262,97€	Chapitre 13 - Subventions	260 550€
Chapitre 204 - Subventions d'équipement	82 373,47€	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	229 506,58
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	403 704,98€		
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	2 662,56€		
Total des Dépenses	1 277 143,57€	Total des Recettes	1 277 143,57€

Article 2 : Adopte le Budget Primitif 2023 équilibré en dépenses et recettes :

Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	4 448 757,63€
Recettes	4 448 757,63€

Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 277 143,57€
Recettes	1 277 143,57€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-29-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

Article 3 : Adopte le Budget Primitif 2023 comme suit en globalité :

Dépenses globales 2023	5 725 901,20€
Recettes globales 2023	5 725 901,20€

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-212702302-20230414-29-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Compte de Gestion 2022
Zac de Coutumel
Bâtiment Locatif

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-30-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023
Publication : 19/04/2023

N°20 / 2023

OBJET : Compte de Gestion 2022 : Zac de Coutumel Bâtiment locatif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°17 / 2022 du Conseil Municipal du 01 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 ;

Vu le Compte Administratif joint ;

Vu le Compte de Gestion du comptable public joint ;

Considérant en outre l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion du comptable public pour les réalisations 2022 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Compte de Gestion 2022 du comptable public.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-30-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
21

OBJET :
Compte Administratif 2022
Zac de Coutumel
Bâtiment Locatif

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-31-23-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

N° 21 / 2023

OBJET : Compte Administratif 2022 : Zac de Coutumel Bâtiment locatif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°17 / 2022 du Conseil Municipal du 01 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 ;

Vu le Compte Administratif joint ;

Vu le Compte de Gestion du comptable public joint ;

Considérant en outre l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion du comptable public pour les réalisations 2022 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Compte Administratif 2022.

Article 2 : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2022 et arrête les résultats tels qu'ils figurent dans le document joint.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-31-23-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023



DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Budget Primitif 2023
Zac de Coutumel
Bâtiment Locatif

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-32-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

OBJET : Budget Zac Coutumel Bâtiment locatif 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-32-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2023 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Budget Zac Coutumel Bâtiment locatif 2023 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	14 000€	Chapitre 002 - Résultat reporté	190 798,72€
Chapitre 023 - Virement investissement	26 365,50€	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	30 000€
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	332,22€		
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	180 100€		
Total des Dépenses	220 798,72€	Total des Recettes	220 798,72€
Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000€	Chapitre 001 - Report	333,22
Chapitre 21 - Immobilisation corporelle	22 031,94€	Chapitre 021 - Virement fonctionnement	26 365,50
		Chapitre 040 - Opération d'ordre	333,22
Total des Dépenses	27 031,94€	Total des Recettes	27 031,94€

Article 2 : Adopte le Budget Zac Coutumel Bâtiment locatif 2023 équilibré en dépenses et recettes :

Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	220 798,72€
Recettes	220 798,72€

Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	27 031,94€
Recettes	27 031,94€

Article 3 : Adopte le Budget Zac Coutumel Bâtiment Locatif 2023 comme suit en globalité :

Dépenses globales 2023	247 830,66€
Recettes globales 2023	247 830,66€

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Compte de Gestion 2022
Éco-quartier

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LÉPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-33-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023
Publication : 19/04/2023

N°23 / 2023

OBJET : Compte de Gestion 2022 : Eco-quartier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°19 / 2022 du Conseil Municipal du 01 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 ;

Vu le Compte Administratif joint ;

Vu le Compte de Gestion du comptable public joint ;

Considérant en outre l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion du comptable public pour les réalisations 2022 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Compte de Gestion 2022 du comptable public.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-33-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
21

OBJET :
Compte Administratif 2022
Éco-quartier

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD

C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD

M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-34-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

N°24 / 2023

OBJET : Compte Administratif 2022 : Eco-quartier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°19 / 2022 du Conseil Municipal du 01 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 ;

Vu le Compte Administratif joint ;

Vu le Compte de Gestion du comptable public joint ;

Considérant en outre l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion du comptable public pour les réalisations 2022 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Compte Administratif 2022.

Article 2 : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2022 et arrête les résultats tels qu'ils figurent dans le document joint.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-34-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Budget Primitif 2023
Éco-quartier

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-35-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023
Publication : 19/04/2023

OBJET : Budget Éco-quartier 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2023 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Budget Éco-quartier 2023 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 - Charges générales	2 399 392€	Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement	285 669,69€
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	74 910€	Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 474 302€
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	285 669,69€		
Total des Dépenses	2 759 971,69 €	Total des Recettes	2 759 971,69€
Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 474 302€	Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	74 910€
		Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	285 669,69€
		Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 113 722,31€
Total des Dépenses	2 474 302€	Total des Recettes	2 474 302€

Article 2 : Adopte le Budget Éco-quartier 2023 équilibré en dépenses et recettes :

Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 759 971,69€
Recettes	2 759 971,69€

Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 474 302€
Recettes	2 474 302€

Article 3 : Adopte le Budget Éco-quartier 2023 comme suit en globalité :

Dépenses globales 2023	5 234 273,69€
Recettes globales 2023	5 234 273,69€

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-35-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Compte de Gestion 2022
Centre de Santé Communal

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-36-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

N°26 / 2023

OBJET : Compte de Gestion 2022 : Centre de Santé Communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 / 2022 du Conseil Municipal du 01 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 ;

Vu la décision modificative n°1 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 01 juillet 2022 ;

Vu la décision modificative n°2 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 ;

Vu la décision modificative n°3 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2022 ;

Vu le Compte Administratif joint ;

Vu le Compte de Gestion du comptable public joint ;

Considérant en outre l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion du comptable public pour les réalisations 2022 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Compte de Gestion 2022 du comptable public.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-36-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023



DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
21

OBJET :
Compte Administratif 2022
Centre de Santé Communal

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-37-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

N°27 / 2023

OBJET : Compte Administratif 2022 : Centre de Santé Communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22 / 2022 du Conseil Municipal du 01 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 ;

Vu la décision modificative n°1 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 01 juillet 2022 ;

Vu la décision modificative n°2 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 ;

Vu la décision modificative n°3 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2022 ;

Vu le Compte Administratif joint ;

Vu le Compte de Gestion du comptable public joint ;

Considérant en outre l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion du comptable public pour les réalisations 2022 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Compte Administratif 2022.

Article 2 : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2022 et arrête les résultats tels qu'ils figurent dans le document joint.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-37-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023.

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Budget Primitif 2023
Centre de Santé Communal

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-38-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

OBJET : Budget Primitif 2023 : Centre de Santé Communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2023 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Budget Primitif 2023 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 001 – Solde d'exécution reporté	33 241,20€	Chapitre 74 - Dotations et participations	54 367,20€
Chapitre 011 - Charges générales	5 900€		
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 626€		
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	11 600€		
Total des Dépenses	54 367,20€	Total des Recettes	54 367,20€
Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	9 924,12€	Chapitre 001 - Report	6 298,12€
		Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 626€
Total des Dépenses	9 924,12€	Total des Recettes	9 924,12€

Article 2 : Adopte le Budget Primitif 2023 équilibré en dépenses et recettes :

Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	54 367,20€
Recettes	54 367,20€

Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	9 924,12€
Recettes	9 924,12€

Article 3 : Adopte le Budget Primitif 2023 comme suit en globalité :

Dépenses globales 2023	64 291,32€
Recettes globales 2023	64 291,32€

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212702302-20230414-38-23-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/04/2023
Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Compte de Gestion 2022
Maison de Santé Pluridisciplinaire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-39-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

N°29 / 2023

OBJET : Compte de Gestion 2022 : Maison de Santé Pluridisciplinaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°24 / 2022 du Conseil Municipal du 01 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 ;

Vu la décision modificative n°1 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2022 ;

Vu le Compte Administratif joint ;

Vu le Compte de Gestion du comptable public joint ;

Considérant en outre l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion du comptable public pour les réalisations 2022 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Compte de Gestion 2022 du comptable public.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-39-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023



DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
21

OBJET :
Compte Administratif 2022
Maison de Santé Pluridisciplinaire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-40-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

N°30 / 2023

OBJET : Compte Administratif 2022 : Maison de Santé Pluridisciplinaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°24 / 2022 du Conseil Municipal du 01 avril 2022 approuvant le Budget Primitif 2022 ;

Vu la décision modificative n°1 approuvée lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2022 ;

Vu le Compte Administratif joint ;

Vu le Compte de Gestion du comptable public joint ;

Considérant en outre l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire et du Compte de Gestion du comptable public pour les réalisations 2022 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Compte Administratif 2022.

Article 2 : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2022 et arrête les résultats tels qu'ils figurent dans le document joint.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-40-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023



DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Budget Primitif 2023
Maison de Santé Pluridisciplinaire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-41-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

OBJET : Budget Primitif 2023 : Maison de Santé Pluridisciplinaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2023 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le Budget Primitif 2023 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 002 - Report	2 392,72€	Chapitre 74 – Dotations et participations	10 000€
Chapitre 011 - Charges générales	7 607,28€		
Total des Dépenses	10 000€	Total des Recettes	10 000€
Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 001 - Report	124 639,40€	Chapitre 13 - Subventions	1 165 000€
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	416 200,60€	Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	964 735€
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 588 895€		
Total des Dépenses	2 129 735€	Total des Recettes	2 129 735€

Article 2 : Adopte le Budget Primitif 2023 équilibré en dépenses et recettes :

Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	10 000€
Recettes	10 000€

Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 129 735€
Recettes	2 129 735€

Article 3 : Adopte le Budget Primitif 2023 comme suit en globalité :

Dépenses globales 2023	2 139 735€
Recettes globales 2023	2 139 735€

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-41-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023



DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Vote des taux de fiscalité
année 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-42-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

Publication : 20/04/2023

OBJET : Vote des taux de fiscalité directe – exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 qui prévoit une recette de 54 248 € pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires ;

Considérant qu'en 2023, les communes et EPCI à fiscalité propre disposent à nouveau de la maîtrise du taux de la taxe d'habitation même si elle est désormais limitée aux résidences secondaires (THRS) et aux logements vacants pour les collectivités qui ont voté la THLV.

Considérant que l'article 1639 A du Code Général des Impôts, alinéa III considère que l'absence de taux THRS dans les délibérations de vote de taux s'interprète comme une décision de ne pas en percevoir son produit et que le taux de THRS retenu serait alors de 0 %.

Considérant que le travail permanent mené par la Commune en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de recherches de subventions permet d'envisager de nouveau une stabilité des taux d'imposition communaux pour l'année 2023 ;

Considérant que le Budget Primitif 2023 a d'ailleurs été construit dans ce contexte ;

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Fixe les taux communaux de fiscalité directe suivants pour l'année 2023 :

	Taux communaux 2022	Taux communaux 2023
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires)	//	20,70 %
Taxe foncière sur le bâti	59,33 %	59,33 %
Taxe foncière sur le non bâti	84,11 %	84,11 %

Article 2 : Dit que l'éventuelle mise en place de la Taxe sur les Logements Vacants sera étudiée lors d'une prochaine séance pour envisager ou non son application sur l'année 2024.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-42-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

Publication : 20/04/2023



DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Agglo du Pays de Dreux
modification des statuts
transition énergétique

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-43-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

N°33 / 2023

OBJET : Agglomération du Pays de Dreux : modification des statuts - renforcement des compétences communautaires pour faciliter la transition énergétique du territoire en matière de production d'énergies renouvelables et de performance énergétique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 20 mars 2023 et sa notification aux communes membres en date du 3 avril 2023,

Vu les projets de statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Considérant la nécessité de faciliter la transition énergétique du territoire en matière de production d'énergies renouvelables et de performance énergétique,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser le transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence partielle distribution de chaleur et de froid dans les termes suivants : « Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur desservant les quartiers politique de la ville situés sur les communes de Dreux et Vernouillet ».

Article 2 : d'autoriser le transfert à la Communauté d'agglomération d'une compétence en matière de contribution à la transition énergétique dans les termes suivants : « Participation et soutien aux actions identifiées dans le plan d'actions du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) communautaire ».

Article 3 : d'émettre un avis favorable au projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Article 4 : de charger Monsieur le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence et de modifications statutaires prévue à l'article 5211-17 du CGCT.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-43-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT

COMMUNE
D'EZY SUR EURE

Date de convocation :
jeudi 06 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :
27

Nombre de Conseillers
présents :
19

Nombre de Conseillers
votants :
22

OBJET :
Régularisation de cession de
parcelles

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué,
s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte
sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET,
V. RÉVEILLARD, MM. BARONNET, M. BÉNARD, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
C. MANGEOT, S. MARIE, P. PARRA, F. RIGOT, D. DUPONT, C. LEVÉZIER
formant la majorité des Conseillers en exercice

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

Christel CHARBONNIER donne pouvoir à S. GUIARD
C. LINY donne pouvoir à V. RÉVEILLARD
M. PAGÈS donne pouvoir à C. NOË

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. ANCELIN, Y. JOUVEAU DU BREUIL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, T. FERNANDES, JC THOBOIS

ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Madame Céline DRÈGE est élue secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-44-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

OBJET : Régularisation de cession de parcelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts en ses articles 878 à 881 O au titre du service public de publicité foncière ;

Considérant que les consorts FARANDEAU ne peuvent pas vendre leur propriété sise Rue Pauline Roland au Fond de Sassey, cadastrée ZC n° 178, à défaut de pouvoir justifier être propriétaire d'une partie de parcelle publique qu'ils ont clôturée.

Considérant qu'à la demande de la Ville d'Ezy-sur-Eure, une démarche de bornage et de cession de sentes, situées au Fonds de Sassey, devenues des zones de non droit, avait été initiée en 2004 à l'euro symbolique,

Que deux documents d'arpentage ont été produits en 2006 par le Cabinet FORTEAU, Géomètre à Anet (28), au profit des consorts FARANDEAU et de la SILOGE, mais sans avoir fait l'objet d'une publication régulière auprès du Service de la Publication Foncière, donc devenus caducs aujourd'hui.

Que pour régulariser cette situation, il convient de faire procéder au renouvellement des Procès-Verbaux de Délimitation puis de les transmettre au Notaire pour l'établissement d'un acte et son enregistrement.

Considérant que des frais sont donc à prévoir, de l'ordre de 5000 € (devis à venir),

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCIDE de mettre en œuvre les modalités et formalités nécessaires à la régularisation parcellaire des parcelles ZC N° 178 et 128.

Article 2 : DIT que les frais seront supportés de la façon suivante :

- 50% à la charge de la Commune
- 50% à la charge des bénéficiaires

Article 3 : AUTORISE le Maire à engager toute démarche utile en vue de l'aboutissement de ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÈRE À 14 VOIX « pour » et 8 VOIX « contre », LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 14 avril 2023
Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20230414-44-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 19/04/2023

